



MÉMOIRE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



Table des matières

1	<i>Introduction</i>	3
2	<i>Présentation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est</i>	4
3	<i>Le schéma d'aménagement révisé de la MRC</i>	5
4	<i>Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi</i>	6
5	<i>Rappel des objectifs du sommet</i>	8
6	<i>Renforcer les conditions de succès</i>	9
7	<i>Consolider et accroître les secteurs structurants</i>	11
8	<i>Développer de nouveaux piliers</i>	13
9	<i>Conclusion</i>	14

1 INTRODUCTION

La Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est soumet ce mémoire en sa qualité de structure politique et administrative agissant en tant qu'actrice du développement et de partenaire d'un milieu de vie regroupant près de 52 000 personnes.

Forte de plus de vingt années d'implication au sein de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a développé une large expertise concernant l'intervention publique sur le territoire de Lac-Saint-Jean-Est et elle possède un point de vue privilégié sur les enjeux concernant le développement de son milieu. Elle croit donc être en mesure de pouvoir soumettre certains éléments de réflexion en vue du sommet économique régional qui aura lieu le 18 juin 2015 dans notre région.

2 PRESENTATION DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Avant de faire état de notre point de vue et de notre vécu sur la question de l'accaparement des terres agricoles sur notre territoire, et dans le but de définir clairement le contexte de notre intervention, il est utile de faire d'abord un bilan global de l'évolution de la MRC depuis sa création et de voir, plus particulièrement, en quoi consiste l'action de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à l'intérieur de son propre milieu.

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est fut créée le 1^e janvier 1982. **Elle comprend 14 municipalités regroupant 51 760 personnes (selon le recensement de 2001). La ville d'Alma compte pour plus de la moitié de ce total.** Les 13 autres municipalités se répartissent dans les catégories allant de 5 000 habitants à moins de 1 000.

D'un point de vue démographique, la population du territoire a amorcé un mouvement de décroissance entre 1981 et 1991. La pyramide d'âge dans la MRC est typique d'une population qui vieillit en conjuguant exode et dénatalité. Elle n'est en rien différente du reste de la région à ce niveau. Au plan économique, l'agriculture, l'industrie de l'aluminium, l'exploitation forestière et le tourisme jouent un rôle majeur dans le développement de la MRC. Le secteur commercial et celui des services sont principalement concentrés à Alma.

Ainsi, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à l'image de la région 02, est confrontée au phénomène de mondialisation des marchés et des économies. L'exploitation des ressources naturelles, qui a autrefois créé des emplois et fait vivre la population, ne peut plus se faire de la même façon. L'agriculture et la forêt en sont de bons exemples. Les impacts sur la population sont d'ores et déjà quantifiables et mesurables : pertes d'emplois, emplois précaires, augmentation des transferts gouvernementaux (assurance-emploi et sécurité du revenu), difficulté de garder nos jeunes, etc..

En tant que partenaire du développement de son milieu, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a suivi l'itinéraire de bon nombre de municipalités régionales de comté et débordé le strict cadre de l'aménagement du territoire pour entreprendre ou participer à des actions qui ont des effets structurants sur le développement de son milieu. Elle s'est donné des moyens d'intervention pour mettre en œuvre, avec ses partenaires de la région, des objectifs et des projets de développement sur le territoire. Elle a procédé elle-même ou par le biais d'organismes sans but lucratif à la mise en œuvre de projets structurants : piste cyclable ceinturant le lac Saint-Jean (Véloroute des Bleuets), aire faunique communautaire pour restaurer la ouananiche (le CLAP), partenariat dans la gestion touristique, gestion des terres publiques intramunicipales (déléataire depuis 1996 des terres publiques intramunicipales).

3 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE DE LA MRC

Autrefois réservé à l'organisation physique du territoire, le schéma d'aménagement révisé (juin 2001) de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est devenu aujourd'hui un document de planification et de développement intégrant les notions économiques, environnementales et sociales. Par cette vision globale et intégrante du développement, son influence sur la mise en œuvre du pacte rural devient inévitable.

Par ailleurs, la MRC est encore dans la mise en œuvre de son schéma d'aménagement révisé (SAR). La révision entreprise en 1994 et complétée en 2001 s'est appuyée sur quatre grands objectifs généraux qui ont servi de guide tant aux élus en terme d'intervention politique qu'aux intervenants qui ont gravité autour du processus. Ces objectifs étant que :

- L'objectif central de la révision du schéma d'aménagement est donc d'intégrer à l'aménagement du territoire les perspectives relatives au développement socio-économique et le tout, dans un respect de l'environnement;
- Une volonté claire de doter le territoire de Lac-Saint-Jean-Est d'un outil stratégique pour son développement;
- Une volonté claire d'associer et de mettre à contribution les ressources et l'expertise disponibles dans le milieu, tout en structurant une dynamique de participation favorisant l'adhésion des collectivités aux objectifs poursuivis;
- Une volonté claire de mettre en œuvre le schéma révisé par le biais d'un plan d'action précisant les actions à entreprendre, les intervenants impliqués ainsi que les échéances anticipées.

Ces objectifs ont permis d'orienter le processus de révision, de provoquer des discussions de fond sur les problématiques de développement et de rechercher un contenu au schéma d'aménagement qui soit le plus adéquat pour permettre le développement durable du territoire. C'est dans cet esprit que la MRC, avec ses partenaires tels que le Centre local de développement de Lac-Saint-Jean Est (CLD), a identifié lors de la révision de son schéma d'aménagement ses propres enjeux afin d'élaborer des orientations stratégiques qui respecteraient la réalité de son milieu. Ces enjeux sont :

- Le contrôle sur les ressources naturelles présentent sur le territoire de la MRC;
- La revitalisation des communautés locales;
- La prise en charge de certaines activités du territoire;
- Le freinage de l'exode de la population, particulièrement chez les jeunes.

Les orientations qui découlent de ces enjeux visent à donner une ligne directrice au développement de l'ensemble du territoire. Les orientations contenues au SAR de la MRC représentent autant d'enjeux dans la mise en œuvre du pacte rural et ce, par secteurs d'activité:

L'agriculture:

- Accroître l'utilisation, la protection et la mise en valeur du milieu rural et des terres agricoles dans une perspective de développement durable.

L'agroforesterie:

- Assurer et accroître la mise en valeur polyvalente et intégrée des territoires agroforestiers dans le but de redynamiser le milieu rural.

La forêt :

- Développer un nouveau mode d'exploitation et de gestion de la forêt publique et de la forêt privée;
- Protéger la biodiversité du milieu forestier (espèces menacées ou vulnérables).

Le milieu urbain :

- Concentrer le développement urbain à l'intérieur des périmètres urbains;
- Renforcer le rôle des quinze noyaux de village comme centres locaux de commerces, de services, d'institutions et de culture.

Le tourisme :

- Créer un parc récréatif éclaté liant le bassin hydrographique du lac Saint-Jean au réseau de rivières de la MRC;
- Compléter la mise en place d'équipements récréotouristiques complémentaires avec le réseau d'équipements existant tout en renforçant ceux déjà en place;
- Mettre en valeur à des fins récréatives les rivières Petite et Grande Décharge, la rivière Péribonka, la rivière Saguenay et la rivière Métabetchouan;
- Développer à des fins touristiques le corridor de la rivière Péribonka.

La villégiature :

- Rationaliser la villégiature estivale sur le territoire afin de garder les derniers espaces publics en bordure des principaux lacs et cours d'eau.

L'industrie :

- Consolider les aires industrielles en place;
- Développer et favoriser les secteurs industriels reliés à la transformation des ressources naturelles dans le secteur nord et le secteur sud de la MRC.

Le schéma d'aménagement révisé est articulé de façon à maintenir et exploiter un équilibre entre les différentes vocations qu'on observe sur le territoire, et il tente de limiter les conflits d'usage. L'organisation, l'aménagement et le développement du territoire trouvent ici leur sens et permettent une mise en valeur et une exploitation des ressources du milieu maximales, intégrées et complémentaires afin d'en assurer un développement durable et harmonieux.

4. PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Le Centre local de développement de Lac-Saint-Jean Est (CLD) partenaire de premier plan pour la MRC s'est d'ailleurs fortement impliqué dans l'identification des enjeux à la base du processus de révision du schéma d'aménagement visant à contrer le phénomène de dévitalisation et à permettre la création d'emplois durables. Le CLD offrant un service de première ligne aux communautés locales.

De par le mandat qui lui est conféré, le CLD Lac-Saint-Jean Est est responsable de l'élaboration et de l'actualisation du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de voir à sa réalisation, en collaboration avec les partenaires du milieu.

Ce PALÉE, qui couvre la période 2011-2016, est un outil de planification qui guide les actions quotidiennes du CLD en matière de développement de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Ainsi, quatre secteurs d'activités prioritaires ont été identifiés :

- L'agroalimentaire;
- Le tourisme;
- L'industrie, le commerce et la main d'œuvre;
- Le bois.

Auxquels se greffent des préoccupations horizontales suivantes :

- Les jeunes;
- L'économie sociale;
- La vitalité des milieux.

Voici les axes d'intervention inscrits au PALEE :

PREMIER AXE D'INTERVENTION : INDUSTRIE, COMMERCE ET MAIN D'OEUVRE

- Orientation no 1 : Stimuler et soutenir le développement de l'économie locale, la création et le maintien d'emplois durables.
- Orientation no 2 : Favoriser l'implantation d'entreprises de seconde transformation.
- Orientation no 3 : Mettre en place les mécanismes pour créer une collectivité plus entrepreneuriale.
- Orientation no 4 : Appuyer l'adaptation des entreprises aux problèmes de recrutement et de réduction du volume du bassin de main d'œuvre / Réduire les problèmes de recrutement et de réduction du volume du bassin de main d'œuvre.

DEUXIEME AXE D'INTERVENTION : LA RURALITE

Orientation : Revitaliser et diversifier l'économie des collectivités rurales

TROISIÈME AXE DE DEVELOPPEMENT : LE TOURISME

Orientations : Soutenir le développement des infrastructures complémentaires et adaptées aux créneaux porteurs (Écotourisme et tourisme d'aventure / Agrotourisme / Véloroute des Bleuets / Route de l'eau)
Supporter le développement de l'offre touristique et l'exploitation des sites exceptionnels de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans une perspective de développement durable.

QUATRIÈME AXE DE DEVELOPPEMENT : L'AGROALIMENTAIRE

Orientations : Soutenir la création de valeur et l'accès aux marchés / Promouvoir et soutenir le développement de productions non traditionnelles / Supporter le développement, la production, la transformation et la commercialisation des produits différenciés ou émergents / Favoriser le maintien des avoirs productifs.

CINQUIÈME AXE DE DEVELOPPEMENT : LE BOIS

Orientation 1 : Repositionner l'industrie et maximiser le potentiel du territoire forestier.
Orientation 2 : Miser sur la diversification de l'industrie.

SIXIÈME AXE DE DEVELOPPEMENT: L'ECONOMIE SOCIALE

Orientations : Soutenir une stratégie de développement social sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Favoriser le développement d'entreprises et de projets d'entreprises d'économie sociale générateurs d'emplois formateurs, valorisants et durables.

5. RAPPEL DES OBJECTIFS DU SOMMET

Le Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean poursuit plusieurs objectifs :

- Établir un constat commun sur les défis de développement et de diversification de l'économie régionale et sur ses atouts;
- Définir des champs d'intervention stratégiques visant à assurer la prospérité de la région pour les dix prochaines années;
- Réaliser un exercice qui met en synergie les acteurs régionaux.

6. THEME 1 – RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean peut représenter un milieu de vie attrayant permettant d'attirer et de retenir une main-d'œuvre de qualité. Il en est de même pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui constitue une terre d'accueil très attrayante de par la proximité de milieux naturels exceptionnels, d'une offre culturelle de qualité et diversifiée, en plus de pouvoir compter sur d'excellents services gouvernementaux en santé et en éducation.

Malgré que les statistiques de l'emploi nous annoncent que de nombreux emplois sont disponibles ou deviendront disponibles à court terme, la réalité sur le terrain semble tout autre. Il est très difficile de faire revenir nos jeunes en région ou d'attirer de nouveaux travailleurs car l'accès à un emploi de qualité semble très difficile en raison du faible nombre d'emplois disponibles.

De plus il est difficile de stimuler l'entrepreneuriat, plus particulièrement chez nos jeunes actuellement. Ce constat se traduira par le faible nombre de nouvelles entreprises qui seront créés dans les prochaines années. Il faut absolument s'attarder à ce phénomène et oser des solutions novatrices.

En ce qui concerne les infrastructures de transports, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est souvent désignée comme éloignée par rapport aux grands centres, ce qui défavorise les entreprises dont la majorité des produits vont à l'exportation. Il est important pour augmenter la compétitivité de nos entreprises que les infrastructures de transport permettent une sortie fluide et rapide des marchandises vers les grands centres et l'extérieur de la province. Il en est de même pour le développement annoncé du Plan Nord

Des pistes de solutions ?

Mise en place de mesures incitatives pour les entreprises qui procèderaient à l'embauche des jeunes de moins de 30 ans...

Consolidation et amélioration du transport ferroviaire afin de faire circuler une plus grande quantité de marchandise....

Efforts pour diversifier notre économie en maximisant des actions pour éveiller davantage de personnes à l'entrepreneuriat et à mettre en place de nouvelles PME innovantes dans la région...

Fournir des conditions favorables pour la mise en œuvre d'une grappe industrielle de transformation de l'aluminium à partir des produits de seconde transformation comme l'usine d'extrusion d'aluminium...

Mise en place de mesures qui favoriseraient les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'obtention de contrats dans le cadre du Plan Nord...

Accompagner les MRC dans la mise en place d'une véritable politique de développement économique afin de supporter les entrepreneurs dans toutes les étapes menant à l'installation des entreprises et éliminer le cannibalisme entre les municipalités pour l'accueil des entreprises...

Réduire au maximum les lourdeurs administratives auxquelles doivent faire face les entreprises. Plusieurs entrepreneurs avec du talent et des bonnes idées se découragent face aux exigences imposées par les différents ministères...

Réduction des exigences des ministères, principalement du ministère du Développement Durable, Environnement et la lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC), en ce qui concerne les directives pour la construction de Parcs industriels...

7. THEME 2 – CONSOLIDER ET ACCROITRE LES SECTEURS STRUCTURANTS

L'économie de la région et plus particulièrement celle de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est fortement liée aux principaux secteurs que représentent l'industrie forestière, la production d'aluminium, l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que le tourisme.

Les emplois générés dans le secteur forestier demeurent très importants malgré la baisse importante des dernières années causée par la crise forestière. Les scieries et les pâtes et papiers constituent les principaux éléments dans la MRC. Ces deux secteurs de transformation du bois ont subi de grands bouleversements ces dernières années en raison des conditions difficiles des marchés et d'un nouveau régime forestier. Sans compter les exigences des clients en vertu des normes environnementales.

La production d'aluminium demeure un secteur économique névralgique dans notre MRC. L'agrandissement de l'aluminerie d'Alma il y a quelques années et tout récemment la mise place d'une usine d'extrusion ont permis de consolider de nombreux emplois de qualité sur notre territoire. Il faut maintenant favoriser la deuxième phase d'agrandissement de l'aluminerie et explorer les conditions gagnantes pour création d'entreprises en deuxième et troisième transformation afin de générer une véritable chaîne de valeurs.

L'industrie agroalimentaire constitue un pilier du développement économique dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. La réalisation récente du Plan de développement de la zone agricole a permis de démontrer l'importance du secteur agricole de notre MRC et de sa contribution sur le plan régional. Cet exercice a permis de cerner les principaux enjeux du monde agricole dans les prochaines années soient l'occupation dynamique du territoire, la relève et la main-d'œuvre ainsi que la mise en marché des produits.

Enfin, le tourisme joue un rôle important dans notre MRC. Sans posséder de produits d'appels majeurs sur son territoire, la MRC peut cependant compter sur plusieurs produits secondaires de grande qualité qui attirent de nombreux visiteurs. Il faut également noter la présence du Parc National de la Pointe-Taillon ainsi que des plages exceptionnelles du Lac-Saint-Jean.

Des pistes de solutions ?

- **Supporter l'industrie forestière en apportant des modifications au régime forestier ayant comme objectif de réduire les coûts d'exploitation et ainsi rendre nos entreprises plus compétitives...**
- **Faciliter l'atteinte des normes environnementales et de développement durable exigées par les clients par la diminution de contraintes...**
- **Adoption de mesures fiscales favorisant les investissements dans les entreprises de seconde transformation du bois...**

- **Adoption de mesures favorisant la mise en place de la deuxième phase de l'agrandissement de l'aluminerie d'Alma...**
- **Adoption de mesures concrètes pour favoriser un essaimage d'entreprises en seconde transformation de l'aluminium autour d'un produit dérivé comme l'usine d'extrusion...**
- **Mettre en place de nouveaux outils financiers pour supporter les projets de relève dans le secteur agricole...**
- **Adoption de mesures favorisant l'implantation d'entreprises en seconde transformation des produits du créneau de l'agriculture nordique...**
- **Consolider le produit touristique hivernal de la motoneige par l'adoption de mesures visant à aider davantage les clubs pour l'entretien des sentiers des régions plus enneigées comme la nôtre afin de favoriser l'attrait pour cette destination...**
- **Procéder à l'annonce de l'agrandissement du Parc National de la Pointe-Taillon et des investissements qui seront prévus dans un plan directeur...**

8. THEME 3 – DEVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS

L'avenir et la prospérité de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean passeront inévitablement par une diversification de notre économie. Trop longtemps, notre région a été à la solde de la grande industrie représentée principalement dans les secteurs du bois et de l'aluminium. Les transformations importantes dans ces secteurs au cours des dernières années nous indiquent que la région ne peut plus se fier sur ces piliers de jadis.

La création de plus petites entreprises tournées vers l'innovation devrait peu à peu permettre d'amorcer le virage de la diversification de l'économie. Sans rien enlever à nos grandes entreprises structurantes, il n'en demeure pas moins que la création des futurs emplois en région passera davantage par la filière des PME innovantes. Le centre d'excellence sur les drones installé à Alma constitue un bel exemple d'innovation dans un secteur d'activités qui était inexistant dans la région.

L'accès à des technologies de l'information à la grandeur de la région devient incontournable pour accélérer la diversification de notre économie. L'accès à un service internet haute vitesse partout au Saguenay-Lac-Saint-Jean est essentiel.

C'est la multiplication de ces petites et moyennes entreprises qui permettra la création de nouveaux piliers économiques pour notre région.

Des pistes de solutions ?

- **Création d'un fonds régional d'investissement afin de supporter le démarrage de nouvelles entreprises. Le financement du fonds pourrait provenir des redevances sur nos richesses naturelles**
- **Adopter des mesures pour assurer une couverture internet haute vitesse et cellulaire partout dans la région**
- **Assurer la couverture cellulaire sur les principales routes d'accès à la région comme la route 169 dans la Réserve faunique des Laurentides et la route 155**
- **Investissements en recherche et développement afin de définir des nouveaux créneaux novateurs pour la région en tenant compte des atouts qui favorisent la région**

9. CONCLUSION

L'organisation d'un sommet économique dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne peut tomber à un meilleur moment. Le climat de morosité économique qui s'est installé dans notre région depuis plusieurs mois a des répercussions sur l'ensemble des citoyens de la région. La confiance en notre économie est fortement ébranlée et coup de barre s'impose pour que la région retrouve son dynamisme et redevienne attirante et attrayante pour les prochaines générations. Le succès d'un tel sommet repose cependant sur une forte concertation de tous les acteurs économiques de la région. Fini le temps des chicanes, il faut maintenant passer à l'action...